

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
REFUS DE PROTECTION PROVISOIRE**

notifié au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

I. Administration qui a prononcé le refus: Office de la propriété industrielle de la République tchèque Antonína Čermáka 2a, 160 00 Praha 6 République tchèque	
II. No de l'enregistrement international faisant l'objet du refus: 1373925 No de l'enregistrement national de base: 40201713315S	
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet du refus: PACIFIC PHARMACEUTICALS PTE LTD, #17-07 Tong Eng Building Singapore 069533, SG	
IV. Motifs du refus: La marque est formée du signe dépourvu de caractère distinctif. /article 4 lettre b)/ La marque est composée exclusivement des signes NutriPerfect - des indications pouvant servir, dans le commerce, à désigner l'espèce, la qualité des caractéristiques des produits. /article 4 lettre c)/	
V. Articles de la loi nationale applicables en la matière (Loi No 441/2003 du Journal Officiel sur les marques, modifiée par la Loi No 286/2018 du Journal Officiel, en vigueur le 1^{er} janvier 2019) sont disponibles à l'adresse: http://www.upv.cz.	
VI. ☒ Refus pour la totalité des produits et/ou services ☐ Refus pour les produits et/ou services suivants:	
VII. Pendant six mois qui suivent la date du refus le titulaire pourra remplir les conditions de l'avis ou il a le droit de faire valoir ses objections contre cet avis en s'adressant à l'Office de la propriété industrielle de la République tchèque uniquement par l'intermédiaire d'un mandataire – membre des agences mentionnées en annexe. Faute des objections, une décision finale sera prononcée en considérant les changements éventuels dans les registres pertinents. Expiration du délai pour présenter la requête en réexamen: 9.4.2020	
VIII. Date à laquelle le refus a été prononcé: 09.10.2019 Référence de l'Office No: 250083	Pour le Président: 